

# [ EN CLAIR ]

LES POLITIQUES DE PROXIMITÉ AU SEIN DE LA POLICE  
NATIONALE



Par Nicolas SIMON



LES JEUNES  
IHEDN

## À PROPOS DE L'ARTICLE

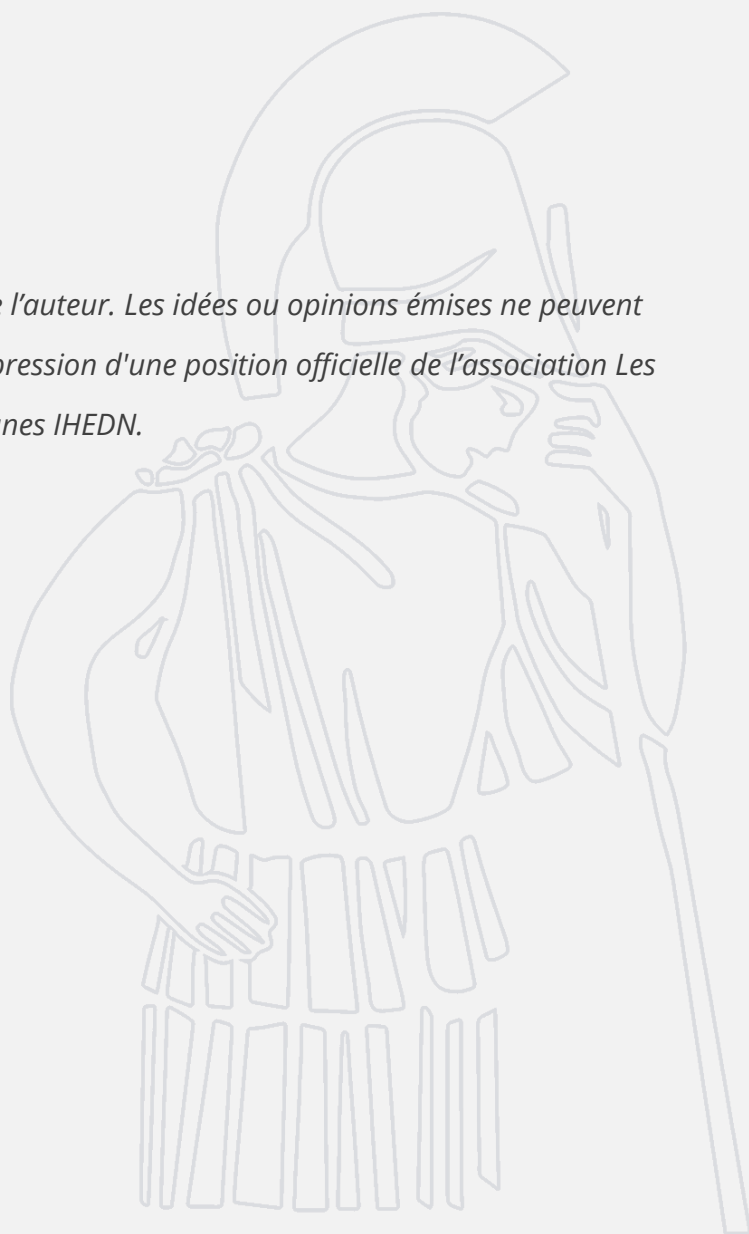
L'instauration d'une police de proximité au sein de la Police nationale est devenue une nécessité. L'organisation connaîtra deux expériences durant lesquelles le rapprochement du policier avec le citoyen est voulu comme explicite et prioritaire. La première est dénommée « Police de proximité ». Elle s'éteindra rapidement au début des années 2000. La seconde expérience est enclenchée à partir de l'année 2018. Cette fois-ci, on parle désormais de « Police de Sécurité du Quotidien ».

## À PROPOS DE L'AUTEUR



**Nicolas SIMON** est titulaire du Master II "Sécurité intérieure" de l'Université de Nice et membre du Comité Sécurité Intérieure. Il a effectué un stage au sein de la DDSP des Alpes-Maritimes dans le cadre d'un mémoire sur la police de proximité.

*Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHEDN.*



# Les politiques de proximité de la Police nationale

Tout au long du XXe siècle, la Police nationale a connu de profonds bouleversements l'amenant à reconsidérer sa manière de faire la police : monopolisation, spécialisation et professionnalisation des activités de police, croissance importante de la population urbaine et étalement des villes, individualisme moderne et déclin des figures traditionnelles de l'autorité, progrès technologiques (radio, voiture) modifiant le rapport du policier à son territoire, apparition d'une délinquance de masse à partir des années 1950. Il est devenu nécessaire de faire évoluer les pratiques policières. La Police nationale a connu deux expériences durant lesquelles la volonté politique est clairement affichée en faveur du rapprochement avec le citoyen. Cependant, des dispositifs associables à cette doctrine ont essaimé même en dehors de ces périodes.

## Une nécessité de réformer l'institution

En France, le taux de délits par habitant est multiplié par dix entre 1950 et 1984. Les atteintes aux biens augmentent de manière vertigineuse, passant de 180 000 à près de 2,2 millions<sup>1</sup>. L'appareil judiciaire, quant à lui, est rapidement submergé par l'apparition de cette délinquance de masse et connaît « *une baisse significative du rendement des administrations pénales* »<sup>2</sup>. La sécurité devient l'un des thèmes prioritaires du débat politique et l'une des préoccupations majeures de la population. En 1977, le rapport PEYREFITTE constate qu'un « *sentiment d'insécurité générale est apparu, qui lui-même peut engendrer la violence* »<sup>3</sup>. Ce sentiment persiste aujourd'hui et se maintient. Au total, 20%

<sup>1</sup> ROCHÉ, S. *Police de proximité Nos politiques de sécurité*, Seuil, 2005, pp. 13-14.

<sup>2</sup> ROCHÉ, S. « Insécurité, État en déclin, société dépendante », *Le Débat*, n°85, 1995, p. 136.

<sup>3</sup> PEYREFITTE, A. *Réponses à la violence. Rapport à M. le Président de la République présenté par le comité d'études sur la violence, la criminalité, et la délinquance*, La documentation française, 1977.

de la population française s'estime aujourd'hui en insécurité<sup>4</sup>. Les forces de l'ordre sont perçues comme étant les premières responsables de cette dépréciation du cadre de vie. Les enquêtes et sondages font ressortir une baisse de confiance dans la police française. En 2010, une enquête réalisée au niveau européen propose une division en trois groupes de pays selon les résultats sur la légitimité de leurs polices<sup>5</sup>. Le premier bloc de pays rassemble celles dont l'adhésion populaire est presque toujours systématique. On y retrouve, par exemple, les pays scandinaves. Le deuxième bloc constitue le niveau intermédiaire, parmi lequel le Royaume-Uni ou encore l'Allemagne figurent. Enfin, le dernier tiers regroupe les pays dont la légitimité policière est la plus basse : anciens pays communistes (Ukraine, Russie, Bulgarie), Grèce, mais également la France. Lors du sondage, à la question « *C'est mon devoir de faire ce que la police dit, même si je ne comprends pas ou ne suis pas d'accord* », la France obtient une note de 5,7 (10 étant la note maximale). La police française souffre d'un fort défaut de légitimité.

L'agent ressent directement le doute du citoyen quant à l'efficacité de son travail. Pourtant profondément dévoué et engagé dans la réussite de ses missions, le manque de soutien encourage l'apparition d'un mal-être récurrent. En mars 2002, Dominique MONJARDET et Catherine GORGEON dénonçaient déjà « *un malaise latent de la police depuis une vingtaine d'années* »<sup>6</sup>. Plusieurs raisons avaient été évoquées : une police sous réforme constante depuis les années 1980, une mauvaise relation avec le public, des procédures administratives toujours plus importantes dans le travail quotidien.

## **La « police de proximité » (1997-2002) : une réforme intégrale rapidement abandonnée**

Rapprocher la police et la population est une revendication apparue dans les rapports officiels à partir des années 1970 (rapport PEYREFITTE, 1977, rapport BONNEMAISON,

<sup>4</sup> Insee, Enquête « Sécurité et Société », Édition 2021.

<sup>5</sup> ROCHÉ, S. *De la police en démocratie*, Grasset, 2016, p. 66

<sup>6</sup> GORGEON, C. MONJARDET, D. « Le malaise policier », *Regards sur l'actualité*, n°279, mars 2002, p. 2.

1982). Il est conseillé d’approfondir la politique d’ilotage qui consiste en l’affectation d’un même agent sur un même territoire. L’objectif est d’ancrer l’agent qui peut ensuite obtenir une meilleure connaissance de son quartier. Le terme de « police de proximité » apparaît officiellement dans le discours politique à partir des années 1990<sup>7</sup>. Enfin, la proximité est consacrée par la loi LOPS du 21 janvier 1995 qui en fait une « *orientation permanente de la politique de sécurité* »<sup>8</sup>.

Inscrite, il faut désormais faire vivre dans la réalité cette nouvelle orientation. En 1997, le colloque de Villepinte marque le début de la première expérience de proximité au sein de la Police nationale. Expérimentée en deux temps sur un nombre limité de communes, puis généralisée lors des Assises Nationales en 2000 à l’ensemble du territoire, la police de proximité s’appuie sur la doctrine 357 : trois objectifs (anticipation, connaissance de son territoire, réponse aux attentes de la population), cinq modes d’action (une police territorialisée, un contact permanent avec la population, une approche polyvalente du policier, la responsabilisation de chaque agent, un meilleur service au public), et sept modes de travail (une connaissance de la demande de sécurité, une véritable stratégie de sécurité, des réponses durables, un travail en équipe, un souci permanent de communication, une évaluation continue, une police au service du public)<sup>9</sup>.

Qualifiée de « *révolution culturelle* »<sup>10</sup>, elle est accompagnée par la création des contrats locaux de sécurité et des adjoints de sécurité. Les contrats locaux de sécurité définissent la stratégie de sécurité sur un territoire par l’ensemble des acteurs concernés. Leur finalité est de mieux répondre aux attentes des habitants en effectuant un meilleur diagnostic des problèmes. Les adjoints de sécurité, quant à eux, représentent une nouvelle branche d’agents, contractuels et jeunes (la limite d’âge étant 30 ans). Ils permettent de constituer un réservoir humain et favorisent l’intégration d’une population diversifiée au sein de la

<sup>7</sup> MARCHAND, P. déclaration au conseil des ministres, 20 novembre 1991, in Dieu F., *Sociologie de la sécurité*, op. cit., p. 83.

<sup>8</sup> L., n°95-73, d’orientation et de programmation relative à la sécurité, 21 janvier 1995, art. 3 (abrogé).

<sup>9</sup> ROCHÉ, S. *Police de proximité Nos politiques de sécurité*, op. cit.

<sup>10</sup> DEMONQUE, P. « La police de proximité : Une révolution culturelle à mener tranquillement », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°90, 2001, pp. 156-164.

Police nationale. Peut-être trop ambitieuse, et lente à se mettre en place, la « Pol'Prox » ne survivra pas à l'alternance politique. Le 25 juin 2002, le nouveau ministre de l'Intérieur Nicolas SARKOZY annonce à Paris ce qui deviendra la politique du chiffre : des objectifs devant être tenus coûte que coûte, récompensant les policiers arrivant à les tenir, et assujettissant les agents à une pression constante de résultats. Devant l'Assemblée nationale, il prend position pour une police de sécurité publique fondée sur la répression : « *La sanction, la répression, la punition, il ne faut pas en avoir peur* »<sup>11</sup>. Le 3 février 2003, à Toulouse, en réponse à un policier évoquant l'organisation d'un match de rugby entre agents et jeunes de quartier, le ministre de l'Intérieur déclare : « *Le travail de prévention que vous faites est très utile, mais vous n'êtes pas des travailleurs sociaux* ». Il continue sa réponse en préfigurant l'orientation de la politique de sécurité publique dans les nombreuses années à venir : « *La mission première de la police ? L'investigation, l'interpellation, la lutte contre la délinquance* ».

## **La « Police de Sécurité du Quotidien » (2018), une seconde expérience s'appuyant sur des dispositifs marginaux**

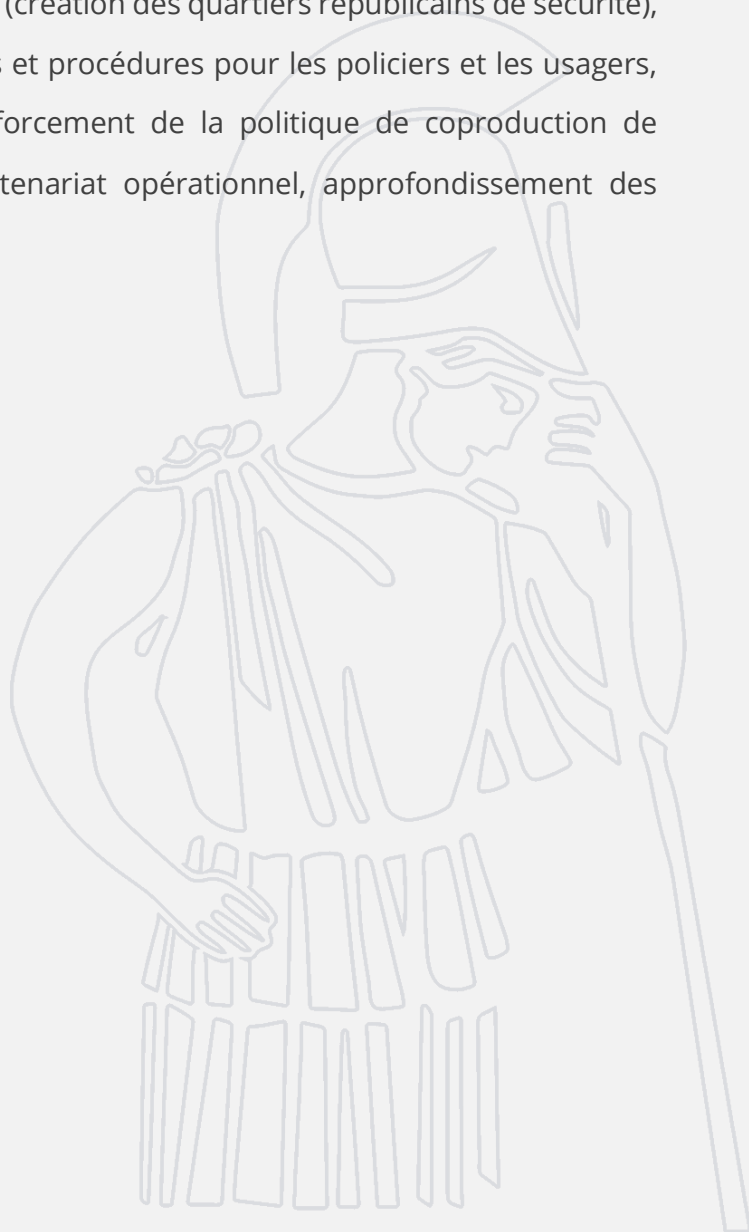
Après la suppression de la police de proximité, l'idée n'est pour autant pas abandonnée. Elle refait régulièrement surface. En 2012, le Livre blanc de la sécurité publique souhaite poursuivre le rapprochement entre le policier et le citoyen, et la même année, la création du Code de la sécurité intérieure reprend la proximité comme pilier de la sécurité publique. Officiellement lancée le 8 février 2018, la police de proximité est renommée « Police de Sécurité du Quotidien » (PSQ). Elle s'appuie désormais sur trois objectifs : donner les moyens aux forces de l'ordre pour agir plus efficacement, déconcentrer les politiques sécuritaires et renforcer le lien avec la population<sup>12</sup>. Elle n'implique pas, cette fois-ci, de réorganisation fondamentale de la Police nationale, mais intègre des dispositifs soucieux de la relation avec le public au sein des méthodes existantes. Sa volonté est de dépasser

<sup>11</sup> SARKOZY, N. Déclaration à l'Assemblée Nationale, 16 janvier 2003, in ROCHÉ S., *Police de proximité Nos politiques de sécurité, op. cit.*, p. 226.

<sup>12</sup> MACRON, E. Discours du Président de la République aux forces de sécurité intérieure, 18 octobre 2017.

l'opposition traditionnelle entre police répressive et police préventive pour proposer une synthèse de ces deux modes d'actions.

La nouvelle doctrine désire partir du terrain pour construire la sécurité de demain. Par des questionnaires destinés aux forces de l'ordre et des concertations incluant de nombreux acteurs locaux (élus, syndicats, responsables de sécurité privée, polices municipales, etc.), l'exécutif bâti une politique en cinq axes : une police et une gendarmerie aux ambitions retrouvées (davantage de moyens matériels, juridiques et humains), respectées (prévention du suicide au sein des forces de l'ordre, crédits financiers supplémentaires), sur-mesure (création des quartiers républicains de sécurité), connectées (dématérialisation des outils et procédures pour les policiers et les usagers, caméras-piétons) et partenariales (renforcement de la politique de coproduction de sécurité, création des groupes de partenariat opérationnel, approfondissement des réserves citoyennes).





**LES JEUNES  
IHEDN**

[publication@jeunes-ihedn.org](mailto:publication@jeunes-ihedn.org)